

CARPILIG PREVOYANCE

Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) –

 **2024**

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou SFCR), à destination du public, est établi en application :

- de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009,
- et des mesures d'exécution publiées sous forme de règlement délégué (UE) 2015/35 en date du 10 octobre 2014.

Ce rapport est annuel, et présente les informations visées aux articles 292 à 298 du règlement délégué pour les entreprises d'assurance et respecte la structure prévue à son annexe 20.

Il porte sur l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Il est communiqué à l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et publié sur le site internet du Groupe Lourmel conformément à la réglementation en vigueur.

TABLE DES MATIERES

SYNTHESE DU RAPPORT	5
1. ACTIVITES ET RESULTATS	7
1.1. ACTIVITES	7
1.1.1. PRESENTATION DE CARPILIG PREVOYANCE	7
1.1.2. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024.....	8
1.2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION ET D'EXPLOITATION COURANTE	9
1.3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS	10
1.4. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES	11
1.5. AUTRES INFORMATIONS	11
2. SYSTEME DE GOUVERNANCE.....	11
2.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	11
2.2. ACTEURS MAJEURS DE LA GOUVERNANCE	13
2.2.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	13
2.2.2. LE COMITE D'AUDIT.....	13
2.2.3. LE COMITE PRODUITS GROUPE LOURMEL ASSURANCES	14
2.2.4. LE COMITE DES RISQUES SGAPS LOURMEL	16
2.3. FONCTIONS CLES	17
2.4. POLITIQUE DE REMUNERATION	18
2.5. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	18
2.6. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES (DONT L'ORSA)	20
2.6.1. PRESENTATION DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES	20
2.6.2. MODALITE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ORSA	21
2.7. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	22
2.8. FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE	23
2.9. FONCTION CLE D'AUDIT INTERNE	24
2.10. FONCTION CLE ACTUARIAELLE	25
2.11. SOUS-TRAITANCE	25
2.12. ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE	26
2.13. AUTRES INFORMATIONS	26

3. PROFIL DE RISQUE	27
3.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION	27
3.1.1. NATURE	27
3.1.2. PLAN DE MAITRISE	28
3.1.3. SUIVI.....	28
3.2. RISQUE DE MARCHE	29
3.2.1. NATURE	29
3.2.2. PLAN DE MAITRISE	29
3.2.3. SUIVI.....	30
3.3. RISQUE DE DEFAUT OU DE CONTREPARTIE	30
3.3.1. NATURE	30
3.3.2. PLAN DE MAITRISE	30
3.3.3. SUIVI.....	31
3.4. RISQUE DE LIQUIDITE	31
3.4.1. NATURE	31
3.4.2. PLAN DE MAITRISE	31
3.4.3. SUIVI.....	31
3.5. RISQUES OPERATIONNELS	32
3.5.1. NATURE	32
3.5.2. PLAN DE MAITRISE	32
3.5.3. SUIVI.....	32
3.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS	33
3.7. AUTRES INFORMATIONS	33
4. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	33
4.1. ACTIFS	33
4.2. PROVISIONS TECHNIQUES	36
4.3. AUTRES PASSIFS ET AUTRES ACTIF	39
4.4. AUTRES INFORMATIONS	40
5. GESTION DU CAPITAL.....	40
5.1. FONDS PROPRES	40

5.2. EXIGENCES REGLEMENTAIRES SCR & MCR	42
5.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE43	
5.4. DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE	43
5.5. COUVERTURE DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES	43
5.6. AUTRES INFORMATIONS	43
6. DONNEES QUANTITATIVES.....	44
6.1. S.02.01.01 – BILAN (EN K€)	44
6.2. S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET FRAIS PAR LIGNE DE BUSINESS	47
6.3. S.12.01.02 – PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SLT	52
6.4. S.17.01.02 – PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE	54
6.5. S.19.01.01 - ANNEE D’ACCIDENT – SINISTRES EN NON-VIE	57
6.6. S.23.01.22 – FONDS PROPRES	61
6.7. S.25.01.01(A,S) – SCR SOUS FORMULE STANDARD	65
6.8. S.25.01.01.03 - APPROCHE CONCERNANT LE TAUX D’IMPOSITION	67
6.9. S.25.01.01.05 - CALCUL DE LA CAPACITE D'ABSORPTION DES IMPOTS DIFFERES	67
6.10. S.28.02.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR)	68

SYNTHÈSE DU RAPPORT

✦ **Activité et Résultat**

Institution de prévoyance à caractère professionnel, l'activité principale de CARPILIG PREVOYANCE consiste à assurer et gérer le régime collectif prévu par la convention collective nationale de retraite et de prévoyance du 3 juillet 1967 pour le personnel des Imprimeries de Labeur et des Industries Graphiques, pour les risques Incapacité de Travail, Invalidité et Décès. Elle propose également des régimes collectifs complémentaires en prévoyance et en santé.

Les cotisations acquises brutes de réassurance se sont élevées à 33,25 M€, en augmentation de 1,0% par rapport à l'exercice 2023. Cette croissance est liée à l'essor important contrats collectifs sur mesure, en prévoyance (cotisations acquises +28,7%) et en santé (cotisations acquises +6,5%), malheureusement compensée par une diminution des cotisations de la prévoyance conventionnelle (-6,0%) par rapport à 2023, dû à une baisse des effectifs et à des apurements de cotisations émises avant 2020 et non réglées.

Les prestations et frais payés sont quasi stables par rapport à 2023 (+0,4%) : en baisse sur le régime conventionnel (-5,4%) mais en augmentation sur la prévoyance complémentaire (+16,7%). Le nombre de nouveaux arrêts de travail indemnisés est en baisse sur la prévoyance conventionnelle (8 301 vs 11 449 en 2023) tout comme le nombre de nouveaux invalides (103 vs 152 en 2023) ainsi que le nombre de décès (96 vs 107 en 2023).

Le montant des provisions techniques a par conséquent diminué de façon significative (-3,7%) au cours de l'exercice 2024, essentiellement du fait de la baisse du nombre d'invalides ainsi que d'une amélioration des méthodes de provisionnement. Par ailleurs, le taux d'actualisation employé pour ces provisions est, de plus, resté stable par rapport à 2023, à 1,75%. Le solde de souscription est resté excédentaire à +3,96 M€ (+6,11 M€ en 2023).

Le résultat financier complète ce solde de souscription excédentaire et finance les frais de gestion et les charges nettes non techniques : le résultat 2024 ressort excédentaire à +2,67 M€.

✦ **Système de gouvernance**

Dans le cadre d'une gestion saine et prudente de son activité, le système de gouvernance mis en œuvre par CARPILIG PREVOYANCE s'inscrit dans les exigences de la directive Solvabilité 2. Il repose sur une séparation claire des responsabilités, assurées :

- par des instances (Conseils d'Administration, Comités d'Audit, Comité produits, Comité des Risques (commun au Groupe Lourmel Assurance),
- par les dirigeants effectifs (Directeur général, Directeur Général Délégué),
- par les acteurs opérationnels : Fonctions clés (Audit Interne, Vérification de la Conformité, Actuariat et Gestion des risques), pôle contrôle Interne, et l'ensemble des collaborateurs concernés.

✦ Profil de risque

Le profil de risque de CARPILIG PREVOYANCE est en cohérence avec l'exposition aux risques de son activité d'assurance en arrêt de travail / décès / frais de soins de santé.

Les principaux risques portés par l'institution sont les risques de marché (58,6% du BSCR) et de souscription santé (28,7% du BSCR). Ils sont atténués par un suivi régulier des indicateurs de sinistralité et des rapports sinistres à primes (risque de souscription) et par la définition de règles d'investissements définies dans les différents mandats et leur suivi technique confié à un conseil extérieur (risque de marché).

✦ Valorisation à des fins de solvabilité

Les placements de CARPILIG PREVOYANCE (280 M€ en valeur de marché, incluant la trésorerie) sont constitués à 93,2% d'actifs financiers (mandat obligataire, FCP actions/obligations) et 6,8% d'immobilier. L'ensemble de cet actif présente une plus-value latente de 29,6 M€ au 31 décembre 2024.

Les provisions techniques Solvabilité 2 sont évaluées en *Best Estimate* (meilleure estimation) pour un montant de 121,3 M€ (dont 7,3 M€ de marge pour risque).

✦ Gestion du Capital

Les fonds propres de CARPILIG PREVOYANCE s'élèvent à 166,7 M€ en normes sociales au 31 décembre 2024, et sont constitués du capital social, des réserves et du résultat net de l'exercice 2024. Le montant des fonds propres éligibles Solvabilité 2 est égal à 178,9 M€, tous classés en Tier 1. Le ratio de couverture du SCR (62,6 M€) est calculé à 286% et celui du MCR (15,6 M€) à 1 143%.

1. Activités et résultats

1.1. Activités

1.1.1. Présentation de CARPILIG PREVOYANCE

CARPILIG PREVOYANCE est une institution de prévoyance agréée pour réaliser en France les opérations relevant des branches suivantes mentionnées à l'article R.931-2-1 du code de la Sécurité sociale :

1. Accidents
2. Maladie
20. Vie-décès

Institution à caractère professionnel, l'activité principale de CARPILIG PREVOYANCE consiste à assurer et gérer le régime prévu par la convention collective nationale de retraite et de prévoyance du 3 juillet 1967 pour le personnel des Imprimeries de Labeur et des Industries Graphiques. Elle couvre l'ensemble des salariés non-cadres et cadres et comporte des garanties en cas d'incapacité de travail pour les non-cadres, et, pour les cadres et non-cadres en invalidité et en décès (capital).

A titre secondaire, CARPILIG PREVOYANCE assure également des régimes de prévoyance complémentaires :

- A titre collectif, des régimes de prévoyance surcomplémentaire à ceux gérés dans le cadre de la convention collective nationale de retraite et de prévoyance de la branche ainsi que, depuis fin 2015, des contrats collectifs frais de soins de santé,
- A titre collectif, des régimes de prévoyance répondant à des conventions collectives connexes : Cartonnage (IDCC 489), Transformation du Papier Carton (IDCC 1492), Logistique de communication écrite directe (IDCC 1611),
- A titre collectif, des contrats de Prévoyance sur mesure supérieurs à ceux définis par la CCN de base (Imprimerie ou CCN connexe) en vigueur dans les entreprises souscriptrices en question. Ces contrats peuvent être apportés et éventuellement gérés par de courtiers,
- A titre individuel, des contrats d'assurance vie-entière prévoyant le paiement d'un capital en cas de décès de l'assuré-souscripteur (contrats obsèques ex-AuriaVie et Sérénité).

CARPILIG PREVOYANCE gère également pour le compte d'assureurs partenaires des contrats collectifs et individuels diffusés dans son périmètre professionnel d'intervention :

- A titre collectif, des régimes de prévoyance surcomplémentaires à ceux gérés dans le cadre du régime conventionnel, pour le compte de la CNP, d'AUDIENS ou de l'OCIRP,
- A titre individuel, des contrats de prévoyance de type dépendance, assurés par la CNP.

Au-delà de son activité assurantielle, CARPILIG PREVOYANCE accorde une importance toute particulière à son action sociale auprès de ses participants, notamment au travers d'une commission de l'action sociale qui se réunit régulièrement afin d'étudier les demandes d'aides qui lui sont adressées et de définir la stratégie qui tient compte des difficultés économiques et sociales que peuvent traverser les participants.

CARPILIG PREVOYANCE exerce ses activités en France.

1.1.2. Faits marquants de l'année 2024

✦ Les marchés financiers

La baisse des taux et les records sur les marchés actions aux Etats-Unis ont été bénéfiques au portefeuille financier de CARPILIG/P.

Dans ce cadre haussier, une opération de cession partielle a été effectuée sur les fonds CARPILIG P1 et CARPILIG P2, afin de financer l'augmentation de capital de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.

- Sur le fonds CARPILIG P1, la cession a concerné 1 576 parts, pour un montant de 3,0 M€, dont 1,29 M€ de plus-value. La valeur nette comptable du titre en portefeuille a donc diminué de 1,71 M€.
- Sur le fonds CARPILIG P2, la cession a concerné 3 499 parts, pour un montant de 7,05 M€, dont 3,28 M€ de plus-value. La valeur nette comptable du titre en portefeuille a donc diminué de 3,76 M€.

Au total, cette opération a généré un profit de 4,57 M€ et une baisse de la valeur nette comptable de 5,48 M€.

✦ Augmentation de capital de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES

L'entité CARPILIG/P a souscrit l'augmentation de capital de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES à 100%, l'autre actionnaire MGI n'ayant pas souhaité y souscrire,

pour un montant de 10 000 500 € dont 46% financés par des plus-values financières.

✦ Appels d'offre

D'un point de vue commercial, l'année 2024 a été marquée par un développement de l'activité, notamment avec une augmentation des contrats sur-mesure et des réponses aux appels d'offre, à l'instar de sa filiale Lourmel Solutions Assurances. Ainsi un appel d'offre a été remporté en 2023 (Groupe RYAM) ainsi que quelques contrats sur-mesure signés (CCL LABEL, VPK). Ces contrats sont à effet au 1^{er} janvier 2024.

En outre 2 nouveaux appels d'offre ont été lancés par des clients historiques de CARPILIG/P en 2024 et remportés par CARPILIG/P. Ces succès permettent de renforcer sa position au niveau de la branche, en sécurisant d'importants clients pour les années à venir et en augmentant son périmètre d'intervention auprès de ces entreprises. Les nouveaux contrats signés sont à effet du 1^{er} janvier 2025.

1.2. Résultats de souscription et d'exploitation courante

(en K€)	Prévoyance Vie	Prévoyance non vie	Santé	TOTAL 2024	TOTAL 2023
Primes	5 486,1	22 687,9	5 071,7	33 245,6	32 919,1
Charge des prestations	-4 796,1	-24 281,6	-4 858,1	-33 935,8	-33 787,8
Charges des provisions	998,3	3 705,7	-52,7	4 651,2	6 977,0
A) SOLDE DE SOUSCRIPTION	1 688,3	2 112,0	160,8	3 961,0	6 108,3
Frais d'acquisition	-201,3	-832,6	-186,1	-1 220,1	-1 132,6
Autres charges de gestion nettes	-472,5	-2 126,0	-468,5	-3 067,0	-3 509,5
B) CHARGES D'ACQ ET GEST. NETTES	-673,8	-2 958,7	-654,6	-4 287,1	-4 642,1
Produits nets des placements	581,2	2 625,1	11,7	3 218,1	2 811,2
Provision pour égalisation	-762,8	-3 288,0	0,0	-4 050,8	-2 246,3
Participation aux résultats	464,5	0,0	0,0	464,5	-155,5
C) SOLDE FINANCIER	282,9	-662,9	11,7	-368,2	409,4
Primes cédées	-	-	-	0	-
Part. réass. charges prestations	-	-	-	0	-
Part. réass. charges provisions	-	-	-	0	-
Part. réass. Participation aux résultat	-	-	-	0	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	0	-
D) SOLDE DE REASSURANCE	0,0	0,0	0,0	0	0,0
RESULTAT TECHNIQUE	1 297,4	-1 509,6	-482,1	-694,3	1 875,6

Les primes 2024 ont augmenté de 1,0% par rapport à 2023 : cette évolution est principalement liée à une hausse des primes en Prévoyance supplémentaire (+28,7% du fait du développement de l'activité et de la signature de nouveaux contrats Sur-mesure), et en santé (+6,5%, notamment expliqué par les mesures de revalorisation tarifaire), atténuée par une diminution des cotisations de la prévoyance conventionnelle (-6,0%, dû en partie à l'attrition en partie conjoncturelle du portefeuille). La couverture prévoyance du régime conventionnel CCN Imprimerie constitue environ 65% des primes de l'Institution.

Les charges de prestations sont restées quasi stables (+0,4%), mais varie inégalement entre le conventionnel et le supplémentaire. Par ailleurs, du fait d'une baisse du nombre d'invalides et d'une amélioration des méthodes de provisionnement (avec un taux d'actualisation stable), les provisions des prestations ont de nouveau diminué. Cette diminution est cependant moins élevée que celle de l'exercice 2023 (reprise totale de 3,9 M€ en 2024 contre 7,7 M€ en 2023).

Le solde de souscription reste donc excédentaire à +3,96 M€ (+6,11 M€ en 2023).

Les charges d'acquisition et de gestion nettes sont en forte baisse (-7,6%), liée en partie à une baisse des cotisations pour le régime conventionnel.

Le résultat actuariel positif dégagé sur le régime conventionnel a permis de provisionner 4,05 M€ de provisions pour égalisation (prévue au règlement de CARPILIG PREVOYANCE) afin de couvrir une éventuelle dégradation future de la sinistralité. Cette provision d'égalisation ne concerne que le périmètre du régime conventionnel. Le montant de la provision pour égalisation est de 7,82 M€ en 2024.

Les produits techniques nets de placements sont en diminution (-0,78 M€ comparé à 2023) du fait de la dotation de la provision pour égalisation.

Le résultat technique devient négatif à -0,69 M€.

1.3. Résultats des investissements

(en K€)	2024	2023
Revenus des placements	4 283,7	4 053,3
Autres produits des placements	119,5	60,3
Profits provenant de la réalisation des placements	5 098,1	3 433,1
Produits des placements	9 501,2	7 546,7
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-605,5	-431,6
Autres charges des placements	-525,2	-487,1
Pertes provenant de la réalisation des placements	-753,9	-18,6
Charges des placements	-1 884,6	-937,3
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	7 616,7	6 609,4

Les produits financiers nets de charges s'élèvent à 7,6 M€, principalement alimentés par les revenus des placements (mandat obligataire). Les profits provenant de la réalisation des placements sont plus importants qu'en 2023 (5,1 M€ en 2023 contre 3,4 M€ en 2023) du fait d'une hausse des marchés financiers en 2024.

Investissement dans une titrisation

CARPILIG PREVOYANCE n'a investi à ce jour dans aucun véhicule de titrisation.

Description des accords de location

CARPILIG PREVOYANCE est détentrice de contrats de location (baux financiers et baux d'exploitation). L'institution est propriétaire d'appartement et de fonds de commerce qu'elle met en location. Ces biens sont situés sur Paris, Bois Colombes et Courbevoie.

1.4. Résultats des autres activités

(en K€)	2024	2023
Autres produits non techniques	228,5	193,2
Charges à caractère social	-981,9	-801,3
Autres charges non techniques	-887,9	-282,6
Autres charges non techniques	-1 869,9	-1 084,0
PRODUITS NETS NON TECHNIQUES	-1 641,4	-890,7

Autres produits nets non techniques

Les autres produits non techniques correspondent à des facturations de frais de gestion pour des contrats diffusés CARPILIG PREVOYANCE et assurés par un tiers (CNP, AUDIENS, OCIRP, etc.). Les principales autres charges non techniques sont des charges d'action sociale.

Le résultat fiscal de l'exercice 2024 est bénéficiaire mais un déficit antérieur a pu être imputé en 2024. De plus, un don à la Fédération Française Handisport a permis de dégager un crédit d'impôt mécénat. De ce fait, un montant d'impôt positif de 26 K€ est venu augmenter le résultat avant impôt. Le résultat net après impôt s'élève à 2,67 M€ (contre 3,99 M€ en 2023).

1.5. Autres informations

Il n'y a pas d'autre information jugée pertinente à ajouter à ce chapitre.

2. Système de gouvernance

2.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Dans le cadre d'une gestion saine et prudente de son activité, CARPILIG PREVOYANCE a mis en place un système de gouvernance efficace et approprié qui s'appuie sur :

- une structure organisationnelle transparente et adéquate,
- une répartition claire et une séparation appropriée des responsabilités,

- un dispositif efficace de transmission des informations.

Conformément à l'article L.931-7-1 du Code de la sécurité sociale qui impose que la direction effective des entreprises soit assurée par deux personnes au moins, CARPILIG PREVOYANCE compte deux dirigeants effectifs que sont le Directeur Général, Yann QUERE, et le Directeur Général Délégué, Thomas CALLERI. Les responsabilités respectives des dirigeants effectifs sont renseignées dans le schéma ci-dessous :

Direction effective de la CARPILIG PRÉVOYANCE

Dirigeants effectifs

Yann QUERE - Directeur Général
Thomas CALLERI - Directeur Général Délégué

Fonctions Clés SOLVABILITÉ 2

Fonction Audit Interne	Fonction Vérification de la Conformité	Fonction Gestion des Risques	Fonction Actuarielle
Audrey BRUNET - Responsable Audit Interne	Sandrine GAMEIRO - Responsable Juridique	Moudjib TOYB - Responsable Contrôle Interne	Bertrand DESCHAMPS - Directeur Études et Actuariat

La structure de gouvernance au sein de CARPILIG PREVOYANCE repose sur les acteurs suivants :

- Instances dirigeantes :
 - ❖ le Conseil d'Administration,
 - ❖ les comités d'audit,
 - ❖ le comité produits,
 - ❖ le comité des risques commun au membres du Groupe Lourmel Assurances.
- Acteurs opérationnels :
 - ❖ les fonctions clés,
 - ❖ le pôle contrôle interne,
 - ❖ l'audit interne,
 - ❖ l'ensemble des collaborateurs concernés.

2.2. Acteurs Majeurs de la Gouvernance

2.2.1. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de CARPILIG PREVOYANCE est composé de 20 membres répartis comme suit :

- Un collège adhérents, composé de dix administrateurs, sept étant désignés par l'Union Nationale des Industries de l'Impression et de la Communication (U.N.I.I.C), un étant désigné par la Chambre Syndicale Nationale de la Reliure-Brochure-Dorure (C.S.N.R.B.D.), un étant désigné par la Chambre Syndicale Nationale du Pré-Press (C.S.N.P.), un étant désigné par le Groupement des Métiers de l'Imprimerie (G.M.I.).
- Un collège participants, composé de dix administrateurs désignés par les organisations syndicales des salariés ayant participé à la négociation de la Convention Collective Nationale de Retraite et de Prévoyance ou de ses avenants, représentatives au plan national à raison de deux administrateurs pour chacune d'elles.

La durée du mandat est de 4 ans renouvelable, le mandat prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, tel que défini à l'article A. 931-3-10 du code de la Sécurité sociale, ayant statué sur les comptes du dernier exercice de leur mandat, soit au plus tard dans les six mois de la clôture de ce dernier exercice.

Les modalités de fonctionnement et attributions sont définies au titre IV des statuts de CARPILIG PREVOYANCE.

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois qu'il est convoqué par le Président et au moins quatre fois par an.

CARPILIG PREVOYANCE s'engage à faire parvenir aux administrateurs l'ensemble des documents qui seront étudiés lors de la séance, une semaine avant la tenue de celle-ci.

Le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2024.

2.2.2. Le comité d'audit

Le comité d'audit est composé de 4 administrateurs.

Sans que cette liste soit limitative, le comité est chargé de :

- toute question relative au processus d'élaboration de l'information financière,

- assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels par le commissaire aux comptes. A cet effet, il examine les comptes avant leur soumission au conseil,
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il reçoit de la Direction Générale, qui est elle-même soumise à cette obligation, les éléments nécessaires pour accomplir cette mission. Il veille notamment à l'efficacité des processus et procédures mis en place pour détecter, mesurer, contrôler, gérer les risques auxquels l'institution est ou pourrait être exposée. A cette fin, il entend au moins une fois par an le responsable de l'audit interne et le responsable du contrôle interne,
- participer au processus de désignation des commissaires aux comptes. A cet égard, il émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation et s'assure de son indépendance,
- mettre en œuvre toutes les dispositions découlant de la convention collective ou d'accords collectifs nationaux et visant la gouvernance de l'institution.

2.2.3. Le comité produits Groupe Lourmel Assurances

Les membres permanents et obligatoires du Comité produits sont :

- Le comité de direction, pour tout ou partie selon l'ordre du jour
- Les administrateurs désignés par le Conseil d'Administration,
- La responsable juridique.

Le comité de direction est composé en 2024 de :

- Directeur Général,
- Directeur Général Délégué,
- Directrice Développement et Marketing Stratégique,
- Directeur Etudes et Actuariat,
- Directrice Communication,
- Secrétaire Générale.

Selon l'ordre du jour, des collaborateurs des services opérationnels peuvent être invités au Comité produits.

Le Comité produits a pour rôle la mise en place et le suivi des mesures et des procédures constituant le processus de validation des produits.

De façon non limitative ou exhaustive, le Comité produits a notamment pour rôles et missions :

- Analyse de marché et veille technologique et économique
 - Analyser et/ou commander les études nécessaires pour cerner les attentes du marché,
 - Assurer les remontées d'informations de la part de l'ensemble des directions métiers de l'entreprise sur les attentes du marché,
 - Anticiper les contraintes et/ou nouvelles possibilités réglementaires.

- Définition et conception du produit
 - Définir un positionnement produit en phase avec les enjeux technologiques et économiques, et en tenant compte de la stratégie de développement de l'entreprise,
 - Réaliser ou faire réaliser des études de faisabilité technique du produit,
 - Mettre en place un business plan afin de s'assurer de la rentabilité future du produit en cas de lancement.

- Développement du produit et interface avec les équipes études, recherche et développement
 - Définir des spécifications fonctionnelles précises et assurer la bonne traduction en termes de spécifications techniques avec les équipes de développement,
 - Suivre le plan de développement du produit,
 - Suivre l'avancée du développement en lien avec les impératifs de lancement commerciaux,
 - Valider l'adéquation du développement au cahier des charges défini en amont, notamment en termes d'usage et de valeur ajoutée sur le marché,
 - Faire corriger le produit en fonction des lancements de produits concurrents sur le marché,
 - Assurer le suivi budgétaire et l'adéquation permanente des ressources aux objectifs fixés.

- Pilotage et accompagnement au lancement commercial
 - Contribuer à l'élaboration de la stratégie de promotion et de commercialisation : prix, circuits de distribution, communication,
 - Formaliser et/ou valider l'ensemble de la documentation technique et l'ensemble de la valeur ajoutée du produit sur le marché :

- performances technologiques, nouveaux services, nouveaux usages, prix,
 - Assurer une communication interne, notamment auprès des équipes commerciales pour accompagner le lancement du produit,
 - Assurer une veille permanente sur les retours clients, marché et sur les performances commerciales afin de corriger les dysfonctionnements éventuels et/ou d'améliorer les performances du produit.
- Reporting internes et échanges d'informations
 - Effectuer une revue régulière du produit,
 - Reporting périodique : trimestriel, semestriel, annuel, selon les possibilités,
 - Mise à jour du marché cible,
 - Analyse de risque si besoin.

2.2.4. Le comité des risques SGAPS LOURMEL

Le Comité des risques est composé de 10 membres répartis comme suit :

- 7 membres issus de la SGAPS LOURMEL,
- 2 membres issus de CARPILIG PREVOYANCE,
- 1 membre issu de la Mutuelle Générale Interprofessionnelle (MGI).

Comité des risques de la SGAPS LOURMEL		
Composé de 10 administrateurs		
2 membres du Conseil d'administration de CARPILIG PRÉVOYANCE	7 membres du Conseil d'administration de la SGAPS LOURMEL	1 membre du Conseil d'administration de la Mutuelle Générale Interprofessionnelle
→ 1 Administrateur issu du collège Employeur → 1 Administrateur issu du collège Salarié	→ 3 Administrateurs issus du collège Employeur de CARPILIG PRÉVOYANCE → 3 Administrateurs issus du collège Salarié de CARPILIG PRÉVOYANCE → 1 Administrateur issu de MGI	→ 1 Administrateur

Sans que cette liste soit limitative, le comité est chargé de :

- l'identification des risques auxquels le Groupe Lourmel Assurances, dont est membre CARPILIG PREVOYANCE, est exposé. Ceci suppose l'examen régulier de la cartographie des risques susceptibles d'avoir un impact financier y compris les risques non assurantiels : risques opérationnels, fiscaux, juridiques,...
- l'examen d'indicateurs sur le suivi des risques,
- l'examen du rapport ORSA,

- l'audit du rapport de la fonction de gestion des risques,
- l'audit du rapport de la fonction actuarielle.

2.3. Fonctions clés

Au sein de CARPILIG PREVOYANCE, les responsables des fonctions clés disposent de l'indépendance et des moyens nécessaires à l'exercice de leurs fonctions :

- par leur rattachement hiérarchique,
- par l'accès qui leur est donné à l'ensemble de l'information de l'entreprise,
- par leur accès direct aux instances de gouvernance : ils sont entendus *a minima* annuellement sur leurs rapports d'activités au Conseil d'Administration et peuvent informer ce dernier lorsque surviennent des événements de nature à le justifier.

❖ **Fonction de gestion des risques**

Cette fonction est portée par le Responsable Contrôle Interne, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général. Son rôle consiste à identifier et quantifier les risques encourus par l'entreprise afin de mettre en place un dispositif pour les maîtriser.

❖ **Fonction actuarielle**

Cette fonction est portée par le Directeur Etudes et Actuariat, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général. Cette fonction a pour principaux objectifs de valider la pertinence des méthodes, modèles, hypothèses utilisées et de valider le calcul des provisions techniques.

❖ **Fonction de vérification de la conformité**

Cette fonction est confiée à la Responsable Juridique et rattachée directement au Directeur Général. Son rôle consiste à garantir la conformité de l'organisme au regard des évolutions légales et réglementaires.

❖ **Fonction d'audit interne**

Cette fonction est confiée à la Responsable Audit Interne. Lorsque la fonction d'audit interne est empêchée par le management de réaliser sa mission, ou qu'il constate dans le cadre de ses missions un dysfonctionnement pouvant mettre en péril l'entreprise, il peut en informer directement le Président du Conseil d'Administration.

2.4. Politique de rémunération

CARPILIG PREVOYANCE a délégué l'intégralité de sa gestion au Groupe Lourmel Association de moyens. Les salaires des activités de la CARPILIG PREVOYANCE sont portés par le Groupe Lourmel.

Le salaire fixe représente la majorité de la rémunération globale de tous les salariés du Groupe Lourmel. Les rémunérations fixes de base sont conformes aux pratiques de la place et respectent les minima conventionnels. En 2024, la partie variable ne peut excéder 10% de la rémunération fixe annuelle.

Aucune rémunération liée de manière directe ou indirecte au niveau d'activité, au chiffre d'affaires ou à tout autre facteur pouvant augmenter les risques de CARPILIG PREVOYANCE n'est attribuée à un administrateur ou à un dirigeant salarié. Les pratiques de CARPILIG PREVOYANCE en matière de rémunération sont conformes à son appétence aux risques, et sans lien avec la prise de risques. A ce titre, les administrateurs de CARPILIG PREVOYANCE exercent un mandat bénévole et ne perçoivent au titre de leurs responsabilités aucune rémunération.

✦ Transactions importantes

CARPILIG PREVOYANCE n'a pas d'actionnaire.

2.5. Exigences de compétence et d'honorabilité

Afin de s'assurer des qualifications professionnelles, des connaissances, de l'expérience et de l'honorabilité des équipes dirigeantes, des processus de formation et d'évaluation ont été définis.

Ainsi, une politique de compétence et d'honorabilité a été mise en place au sein de la politique de gouvernance Groupe Lourmel Assurances. Cette politique s'applique à l'ensemble des acteurs de la gouvernance du CARPILIG PREVOYANCE, aux dirigeants effectifs et aux responsables des fonctions clés.

CARPILIG PREVOYANCE a mis en place une procédure de demande et d'actualisation des extraits de casiers judiciaires de leurs administrateurs, dirigeants et détenteurs des fonctions clés.

Par ailleurs, les administrateurs ainsi que les dirigeants effectifs de CARPILIG PREVOYANCE s'engagent à informer l'institution de toute affaire en cours les impliquant, et à démissionner si leur situation ne respecte plus les obligations d'honorabilité.

La compétence des dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés est appréciée au sein de CARPILIG PREVOYANCE selon les modalités suivantes :

- connaissance des marchés financiers et de l'assurance,
- connaissance du système de gouvernance,
- réglementation applicable aux organismes du secteur de l'assurance,
- expérience significative dans une fonction similaire à celle occupée.

Pour les responsables des fonctions clés, des compétences particulières propres à la fonction clé peuvent être exigées. A titre d'exemple, le responsable de la fonction clé actuarielle, sa compétence est jugée conformément aux dispositions de l'article R.354-6-1 du code des assurances.

En ce qui concerne les administrateurs, leurs compétences sont appréciées à partir de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment celles exercées en tant que président d'un conseil, comité ou commission. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Pour les nouveaux membres, il est tenu compte des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

Les compétences individuelles et collectives des administrateurs sont appréciées selon les 5 domaines de connaissance tels que définis par l'EIOPA :

- les marchés de l'assurance et les marchés financiers,
- la stratégie de l'organisme et le modèle économique,
- le système de gouvernance,
- l'analyse financière et actuarielle,
- le cadre et les exigences réglementaires.

Le Responsable Contrôle Interne s'assure du suivi de la formation des administrateurs et répertorie la nature des formations dispensées. Il collecte auprès de la gouvernance, au moins annuellement, les besoins de formation identifiés.

La compétence globale du Conseil d'Administration est appréciée collégalement, elle résulte de l'apport de chacun de ses membres.

Afin de maintenir et de renforcer la compétence du Conseil d'Administration, CARPILIG PREVOYANCE s'engage à poursuivre le déploiement d'une offre de formation adaptée. Ainsi, tout nouvel administrateur peut bénéficier d'un plan de formation individualisé. Chaque administrateur peut également bénéficier, s'il le juge nécessaire, d'une formation complémentaire sur les spécificités de l'institution de prévoyance, ses métiers, son secteur d'activité.

Un budget de formation dédié aux administrateurs est fixé annuellement et un programme de formation annuel est mis à disposition, avec un accompagnement renforcé pour les nouveaux administrateurs.

2.6. Système de gestion des risques (dont l'ORSA)

2.6.1. Présentation du système de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Il est complété par l'existence d'instances de contrôle *ad hoc* et repose sur le respect des règles de fonctionnement, nomenclatures de processus, risques et contrôles, connues et partagées.

Les objectifs majeurs du système de gestion des risques sont de :

- prévenir les risques,
- déceler les risques,
- mesurer les risques,
- contrôler les risques,
- gérer les risques,
- déclarer les risques.

Au sein de CARPILIG PREVOYANCE, la gestion des risques repose sur différents axes que sont :

- la nomenclature de risques : identification des risques à différents niveaux de responsabilités ou de fonctions en les associant aux propriétaires. Cette identification permet de désigner notamment les personnes qui assument la responsabilité du risque,
- tolérance au risque et gouvernance associée : les travaux se poursuivent afin de déterminer, maintenir et/ou faire évoluer le profil de risque de CARPILIG PREVOYANCE en tenant compte des aspirations de développement l'institut,
- le contrôle interne,
- le processus de suivi de la politique de gestion des risques.

En tant qu'organisme assurantiel, CARPILIG PREVOYANCE s'assure qu'elle est en mesure de couvrir les engagements qui sont les siens, tout en respectant les contraintes réglementaires de son activité. CARPILIG PREVOYANCE a mis en place un dispositif de gestion des risques basé sur des organisations (mise en place de comités spécifiques) et s'assure de la prise en compte permanente au niveau des instances dirigeantes de la gestion des risques.

Le comité des risques et le comité d'audit s'assurent régulièrement que la politique de gestion des risques est respectée par les fonctions opérationnelles.

Les opérationnels transmettent régulièrement des rapports aux instances dirigeantes ou consultatives en vue de les informer, de les sensibiliser et de les

alerter sur d'éventuelles modifications, changements d'environnement ou réglementaires qui peuvent avoir directement ou indirectement un impact sur la gestion des risques.

Chaque décision stratégique doit donner lieu à la réalisation d'un ORSA.

Enfin, il existe une cartographie des risques, établie au niveau Groupe, qui a fait l'objet d'une réévaluation des risques en fin d'année 2023. Les risques n'ayant pas évolué sur l'année 2024, cette évaluation est reconduite en 2024.

La cartographie des risques comprend plusieurs types de risques : stratégiques, financiers, opérationnels et assurantiels. Elle permet d'identifier, d'analyser et de valoriser les risques de l'institution de prévoyance au travers des critères d'impact et de probabilité de survenance.

Les risques identifiés ont été évalués et leur criticité mise à jour. La criticité des risques bruts a été déterminée en fonction d'une matrice préétablie et validée par la Direction Générale, et approuvée par le Comité des Risques du Groupe Lourmel Assurances, selon l'impact qui a pu être mesuré et la fréquence de survenance probable.

La cartographie des risques fait l'objet d'un suivi particulier (plan d'action), l'objectif étant d'avoir une diminution de la criticité des risques identifiés. Dans ce cadre, un projet de refonte de la cartographie des risques est en cours afin d'améliorer la démarche de cartographie des risques et d'intégrer les risques de l'institution dans un outil de gestion des risques et de contrôle interne collaboratif et participatif dès le premier trimestre 2024.

2.6.2. Modalité de mise en œuvre de l'ORSA

L'ORSA illustre la capacité de CARPILIG PREVOYANCE à identifier, mesurer et gérer les éléments de nature à modifier leur solvabilité ou leur situation financière sur les prochaines années en faisant le lien entre les besoins de solvabilité et les exigences en matière de capital réglementaire tout en répondant aux contraintes de la convention d'affiliation à la SGAPS LOURMEL.

Les indicateurs retenus ont été classés en 3 familles principales :

- indicateurs financiers,
- indicateurs de solvabilité,
- indicateurs de sinistralité.

L'ORSA est un ORSA Groupe (Groupe Lourmel Assurance, comprenant comme entités assurantielles CARPILIG PREVOYANCE, MGI et LOURMEL SOLUTIONS

ASSURANCES).

Les services opérationnels et politiques ont collaboré à la mise en place d'un processus ORSA. Ce processus inclut une série de stress tests permettant de mesurer les effets éventuels d'une crise sur la solvabilité de CARPILIG PREVOYANCE et d'en anticiper les conséquences. Plusieurs scénarii sont étudiés :

- une revalorisation des rentes d'invalidité de 1% par an,
- une baisse des taux de 1 point de base de façon durable.

La fréquence de réalisation de l'ORSA est annuelle. Cependant un ORSA exceptionnel peut être demandé par les instances de gouvernance dans le cas d'une décision stratégique majeure.

CARPILIG PREVOYANCE qualifie comme décisions stratégiques celles qui pourraient avoir un impact important sur les équilibres techniques, et/ou sur les équilibres financiers de l'institution.

Peuvent être considérés comme stratégiques :

- une modification en profondeur de la politique financière,
- l'établissement d'un nouveau business plan,
- le lancement d'une nouvelle gamme de produits,
- la récupération d'un portefeuille,
- une modification en profondeur de la politique de réassurance.

2.7. Système de contrôle interne

Le pilotage du dispositif de contrôle interne est confié au responsable contrôle interne, hiérarchiquement rattaché à la Direction Générale. Le responsable doit s'assurer du bon fonctionnement du dispositif par rapport aux attentes de la Direction Générale. Il veille à ce que le dispositif produise les résultats attendus, s'assure que l'institution respecte les attentes du régulateur en matière de conformité et s'assure de la bonne application du principe d'amélioration continue.

Compte tenu de l'organisation interne, le processus contrôle interne repose principalement sur le responsable contrôle interne, sur les responsables de service pour les activités conservées au sein du Groupe Lourmel association de moyens et sur le dispositif de contrôle interne du groupe PRO BTP.

Concernant les activités déléguées au groupe PRO BTP, le dispositif de contrôle interne en vigueur pour l'institution est identique à celui du groupe PRO BTP et est commun à toutes les entités incluses dans le périmètre du groupe PRO BTP.

Le dispositif de contrôle interne au sein du groupe PRO BTP s'articule autour des

acteurs suivants :

- le Comité des Fonctions Clés qui supervise au niveau du Groupe les travaux du contrôle interne (plans de contrôle, résultats des contrôles clés, examen des principaux incidents, cotation des risques sociétés, suivi des plans d'actions, alertes, etc.), de la conformité et partage ceux menés par la Direction de l'Audit interne tout en préservant l'indépendance de cette dernière fonction,
- la Direction des Risques qui assure la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage du dispositif de contrôle interne. Elle l'organise, l'anime, le pilote et s'appuie sur les Coordinateurs de Maîtrise des Risques pour son déploiement au sein des Directions opérationnelles,
- la Direction de la Conformité qui met en place un plan de contrôle permanent thématique des risques de non-conformité, pour les sujets relatifs à son champ d'intervention,
- la Direction de l'Audit interne qui assure le contrôle périodique et évalue ainsi le fonctionnement global du dispositif de contrôle interne,
- les Coordinateurs de Maitrise des Risques (CMR) qui sont nommés par les Directeurs. Ils constituent des acteurs "relais" entre les entités opérationnelles et la Direction des Risques. Accompagnés par celle-ci, ils élaborent, actualisent et suivent le dispositif de maîtrise des risques de leur direction. Ils coordonnent la réalisation des recommandations d'audits internes et externes et participent à l'organisation et/ou à la supervision des contrôles de premiers et de seconds niveaux. Ils formalisent un reporting *a minima* semestriel à destination de leur directeur. La réunion annuelle organisée par la Direction des Risques avec l'ensemble des CMR permet de faire le bilan des actions réalisées au titre du dispositif de contrôle interne et de présenter les évolutions futures,
- les entités opérationnelles : chaque Direction est responsable de l'efficacité et des résultats de son contrôle interne. Ces entités sont chargées de la réalisation des contrôles de premiers et seconds niveaux, ainsi que de la formalisation des modes opératoires des contrôles liés aux procédures opérationnelles.

2.8. Fonction de vérification de la conformité

La fonction clé de vérification de la conformité est confiée à la Responsable Juridique, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général, dirigeant effectif.

Annuellement, la fonction vérification de la conformité réalise un bilan de son activité et propose son plan de contrôle à la Direction Générale et au Conseil d'Administration pour approbation.

Dans le cadre de sa mission de mise en conformité, la fonction conformité de CARPILIG PREVOYANCE intervient sur les thèmes suivants :

- Réglementation relative aux produits d'assurance commercialisés (droit de la mutualité, droit de la sécurité sociale, droit des assurances),
- Réglementation relative à la protection de la clientèle (DDA),
- Réglementation relative à la protection des données personnelles (RGPD),
- Réglementation relative au traitement des données médicales (RGPD),
- Réglementation relative à la distribution des produits et services,
- Réglementation relative à la gestion des délégations à des tiers,
- Réglementation relative à la lutte anti blanchiment et le financement du terrorisme.

2.9. Fonction clé d'audit interne

La Fonction clé audit interne est confiée à la responsable audit interne

La fonction audit interne est responsable de l'élaboration du plan d'audit, de la supervision et du bon déroulement des missions d'audit et du suivi des recommandations.

CARPILIG PREVOYANCE peut, en complément des missions de l'auditeur interne, faire le choix de confier la réalisation de certaines missions d'audit interne à un prestataire externe lorsque la mission nécessite une expertise spécifique. Le choix du prestataire est effectué conformément à la politique de sous-traitance.

Le prestataire apportera, le cas échéant, sa contribution au rapport annuel de la fonction clé audit interne.

Enfin, en vertu de son indépendance, lorsqu'elle estime être empêchée de mener à bien ses missions, ou qu'elle constate un dysfonctionnement pouvant mettre en péril la Mutuelle, la fonction d'audit interne peut solliciter et informer directement le Conseil d'Administration.

2.10. Fonction clé actuarielle

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre efficace du système de gestion des risques.

La fonction actuarielle réalise annuellement un bilan de son activité et présente son rapport à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de CARPILIG PREVOYANCE. Elle intervient en outre lors des réunions du Comité des risques pour faire un point d'avancement de ses travaux. Au titre de 2024, l'ensemble des travaux ont permis la rédaction d'un rapport de la fonction actuarielle qui a été transmis et présenté au Conseil d'Administration.

2.11. Sous-traitance

CARPILIG PREVOYANCE n'a pas fixé de seuil spécifique à la définition d'une activité comme critique ou importante. Toutefois, la Direction Générale s'appuie sur la cartographie des risques et l'évaluation de l'impact de l'arrêt d'une activité déléguée ou non déléguée sur CARPILIG PREVOYANCE pour définir une activité comme critique ou importante.

CARPILIG PREVOYANCE sous-traite les activités suivantes :

- la mise à jour et le suivi du portefeuille des entreprises (cessation, changements d'adresses, vente et cession...),
- la gestion des cotisations, des précontentieux et contentieux,
- la gestion des prestations,
- la relation téléphonique de niveau 2,
- la gestion administrative du personnel,
- la comptabilité et le contrôle de gestion,
- l'informatique,
- la gestion des actifs (placements financiers et immobiliers).

Le Groupe Lourmel Association de moyens, dans le cadre de sa gestion administrative, a choisi de confier au groupe PRO BTP, agissant en France, la délégation de gestion d'une partie de ses activités de gestion opérationnelle tout en conservant la responsabilité pleine et entière de l'ensemble de ces activités.

Afin d'avoir une visibilité sur sa qualité de service, le Groupe Lourmel a conservé l'interlocution client en interne. Cette démarche permet de détecter très rapidement les dégradations potentielles en termes de délais de traitement ou d'incidents. De plus, un suivi des réclamations a été mis en place avec une analyse régulière et des plans d'action mis en œuvre.

Afin de s'assurer de la bonne exécution des activités de gestion déléguées,

CARPILIG PREVOYANCE, via le Groupe Lourmel Association de moyens, met en place avec son délégataire différents comités :

- le comité de pilotage,
- le comité opérationnel,
- le comité comptabilité et contrôle de gestion,
- des réunions de suivi avec la direction régionale et les centres de gestion assurant les activités administratives déléguées ainsi qu'avec la direction du pilotage de l'activité et de la qualité.

Les activités non déléguées sont réalisées au sein de l'association de moyens Groupe Lourmel.

2.12. Adéquation du système de gouvernance

En ce qui concerne l'évaluation de l'adéquation de son système de gouvernance, elle est revue annuellement et suivie régulièrement via :

- la mise à jour et la validation des politiques écrites,
- les rapports des fonctions clés,
- l'élaboration des rapports narratifs obligatoires,
- le dispositif de contrôle interne,
- le dispositif de gestion des risques.

En outre, la structure organisationnelle de CARPILIG PREVOYANCE garantit une implication constante de toutes les instances dirigeantes, en particulier le Conseil d'Administration qui dispose d'une vue d'ensemble de l'activité, de la gouvernance et du profil de risque, nécessaire à toute décision stratégique.

Ainsi, CARPILIG PREVOYANCE veille à ce que son système de gouvernance soit constamment en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

2.13. Autres informations

CARPILIG PREVOYANCE n'a pas d'autre information à communiquer.

3. Profil de risque

CARPILIG PREVOYANCE définit les risques importants comme étant les risques susceptibles d'influencer le jugement et la décision. Ils peuvent être quantifiables ou non. Ces risques sont particulièrement suivis dans le cadre de l'ORSA et sont revus et validés chaque année. Les risques majeurs identifiés par CARPILIG PREVOYANCE sont les suivants :

- Risque de marché,
- Risque de souscription non vie,
- Risque de sous-traitance,
- Risque d'image.

Par ailleurs, CARPILIG PREVOYANCE s'appuie sur les calculs réalisés à partir de la formule standard pour évaluer leur profil de risque. Les risques les plus importants restent les risques en lien avec la souscription non-vie et les risques de marché.

3.1. Risque de souscription

3.1.1. Nature

Le risque de souscription et de provisionnement de CARPILIG PREVOYANCE correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadapté à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

Ce risque de souscription et de provisionnement peut notamment émaner des sources suivantes :

- des hypothèses de tarification et de provisionnement,
- de la structure tarifaire du produit : type de cotisation, segmentation éventuelle par région, par taille d'entreprise. Plus les tarifs sont segmentés, plus le risque d'anti sélection est limité,
- de la structure des garanties : les gammes modulaires, ou de grandes disparités entre les niveaux de garanties, entraînent un risque d'anti sélection,
- de la distribution des produits : les garanties proposées par un courtier présentent généralement une sinistralité plus élevée que celles distribuées en direct,
- des modalités d'adhésion : le risque d'anti sélection est fortement corrélé aux modalités d'adhésion,

- des informations sur la population, disponibles pour la tarification et le provisionnement.

3.1.2. Plan de maîtrise

Afin de maîtriser les risques évoqués, CARPILIG PREVOYANCE a défini une politique de souscription et de provisionnement qui contribue au système de gestion des risques :

- le processus de tarification de nouveaux produits s'appuie sur l'expérience de l'Institution de prévoyance et sur les données de consommation de ses adhérents,
- le processus de renouvellement tarifaire qui prévoit des propositions d'évolution de cotisations segmentées par niveau de garantie,
- le processus de provisionnement qui prévoit notamment une revue par la fonction actuarielle,
- le processus de revue des conditions d'adhésion (en prévoyance supplémentaire).

3.1.3. Suivi

CARPILIG PREVOYANCE pilote son risque de souscription et de provisionnement au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la Direction Générale et au Conseil d'Administration. Les principaux indicateurs sont :

- l'évolution du portefeuille (nombre d'adhérents ou montant de cotisations). L'institution de prévoyance couvre 42 884 salariés au 31/12/2024 (régime conventionnel), en diminution de 1,9% sur un an,
- le rapport Prestations payées / Cotisations encaissées par ligne de garantie,
- l'évolution de la sinistralité par ligne de garantie.

Au regard des risques importants, CARPILIG PREVOYANCE est particulièrement sensible à la sinistralité et à la durée des arrêts de travail pour le régime conventionnel (50% de la charge de prestations, y compris la charge de provisions). La sinistralité en arrêt de travail est donc particulièrement surveillée.

3.2. Risque de marché

3.2.1. Nature

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres de l'institution prévoyance de mouvements défavorables liés aux investissements.

Ce risque de marché peut provenir :

- d'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue par l'institution,
- d'une évolution dans la répartition globale d'actions / obligations dans les investissements,
- d'une dégradation de notation des titres détenus par l'institution,
- d'une forte concentration d'investissement sur un même émetteur,
- d'une inadéquation entre les caractéristiques de l'actif et du passif du portefeuille.

3.2.2. Plan de maîtrise

Tous les placements du CARPILIG PREVOYANCE sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente :

- l'institution est en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus,
- les investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

La maîtrise du risque de marché est définie par le contenu des mandats qui cadre la qualité des investissements (notation), la part actions / obligations de chaque FCP dédié et l'horizon géographique de ces investissements.

En ce qui concerne le mandat obligataire de CARPILIG PREVOYANCE venant en contrepartie des provisions techniques, également soumis à des règles d'investissement en termes de notation des émetteurs et d'horizon géographique (OCDE), celui-ci est corrélé annuellement avec le montant prévisionnel de déroulement des prestations futures (provisions techniques) afin d'avoir une gestion actif/passif la plus cohérente possible. Enfin, ce même mandat est soumis à une contrainte supplémentaire, dans la mesure où le taux actuariel net moyen de celui-ci doit être supérieur au taux technique utilisé dans le calcul du provisionnement.

3.2.3. Suivi

Le suivi du risque de marché est organisé autour du respect des règles d'investissements définies dans les différents mandats d'une part, et des performances des deux FCP par rapport à un indice de référence d'autre part.

Le suivi technique de ce risque est confié à un conseil extérieur indépendant (AON HEWITT) qui rend compte régulièrement à la Direction Générale et au comité des risques des performances des différentes lignes d'investissement (FCP, mandat obligataire) et du respect des conditions d'investissement préalablement définies.

Le risque de marché représente 58,6% du BSCR, et au regard des résultats concernant le SCR marché, l'institution est particulièrement sensible au risque action (après transposition des actifs), qui représente 48,5% de celui-ci, et à la qualité des données de transposition des placements financiers.

3.3. Risque de défaut ou de contrepartie

3.3.1. Nature

Le risque de défaut des contreparties (risque de crédit) correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque de défaut peut provenir :

- du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents,
- du non-paiement des créances détenues auprès de tiers,
- du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

Les risques couverts par CARPILIG PREVOYANCE n'étant pas réassurés, le défaut éventuel d'un réassureur n'est pas étudié.

3.3.2. Plan de maîtrise

Le risque de défaut de contrepartie représente 7,8% du BSCR global de l'institution. 51,8% de celui-ci étant constitué d'un défaut de type 2 (créances), le plan de maîtrise de ce risque est constitué par des règles strictes de précontentieux et de contentieux, en grande partie définies par le GIE AGIRC-ARRCO dans le cadre de la gestion de la retraite complémentaire (les entreprises adhérentes à CARPILIG PREVOYANCE sont également adhérentes pour leur majorité à la retraite ARRCO AGIRC de l'Alliance professionnelle-section Lourmel).

3.3.3. Suivi

Le principal suivi de ce risque consiste dans celui des respects des règles de précontentieux / contentieux en cas de défaillance de paiement des entreprises clientes, suivi organisé au niveau opérationnel.

Le Conseil d'Administration est amené régulièrement à se prononcer sur la validation des demandes d'échéanciers de paiements supérieurs à 12 mois et des demandes de remises gracieuses de majorations de retard.

3.4. Risque de liquidité

3.4.1. Nature

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de l'institution. Dans le cadre de l'activité de CARPILIG PREVOYANCE, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

3.4.2. Plan de maîtrise

Le Plan de maîtrise de ce risque est constitué de deux parties :

- la mesure du niveau de liquidités disponibles (SICAV de trésorerie),
- l'adéquation entre la durée des investissements dans le cadre du mandat obligataire et le déroulement des prestations futures liées au provisionnement.

3.4.3. Suivi

Le niveau global de la trésorerie disponible pour la gestion (SICAV de trésorerie en valeur de marché et cash) est de 4,6 M€ au 31/12/2024 représentant 1,7 mois de prestations et frais payés incluant les frais d'acquisition et d'administration et les charges de provisions.

Le risque d'illiquidité est particulièrement contrôlé par un suivi mensuel des besoins de trésorerie à court terme.

A moyen et long terme, le mandat obligataire de CARPILIG PREVOYANCE (148 M€ en valeur nette comptable, et 142 M€ en valeur de réalisation) couvre le montant brut des provisions techniques (98 M€ en comptes sociaux, 121 M€ en solvabilité 2, incluant les marges pour risque). La durée de ce portefeuille est calquée annuellement sur le déroulement prévisionnel des provisions.

3.5. Risques opérationnels

3.5.1. Nature

Le risque opérationnel de CARPILIG PREVOYANCE correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne. Ce risque peut avoir les causes suivantes :

- risques de non-conformité (sanctions financières liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou bien encore la protection de la clientèle),
- risques juridiques (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges),
- risques de fraude interne et externe,
- risques d'exécution des opérations (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, etc),
- risques de défaillance des systèmes d'information (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, etc),
- risques liés à la qualité des prestations sous-traitées (qualité et délai de gestion, etc),
- risques relevant de la sécurité des biens et des personnes (incendie, etc), affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux),
- risques de réputation : dégradation de l'image de l'Institution de Prévoyance suite à une mauvaise qualité de gestion ou à un défaut de conseil lors de la commercialisation, à la qualité des produits,
- risques liés à l'évolution de l'environnement légal (nouvelle réglementation affectant directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité).

3.5.2. Plan de maîtrise

La cartographie des risques du Groupe Lourmel Assurances prévoit des actions de maîtrise des risques opérationnels en fonction de leur criticité. Le principal risque est lié à la délégation de gestion avec PRO BTP. Des réunions entre les acteurs opérationnels sont organisées régulièrement afin de détecter au plus tôt les possibles dysfonctionnements liés à cette délégation de gestion.

3.5.3. Suivi

Le suivi de la délégation de gestion est rapporté au Conseil d'Administration de

CARPILIG PREVOYANCE et aux différents comités (comités des risques, comité d'Audit). Le plan d'audit tient compte de cette délégation de gestion.

3.6. Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par CARPILIG PREVOYANCE et susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut n'est à mentionner.

3.7. Autres informations

CARPILIG PREVOYANCE n'a pas d'autre information à communiquer sur ce sujet.

4. Valorisation à des fins de solvabilité

4.1. Actifs

La composition du portefeuille de placements se présente ainsi au 31/12/2024 :

(en K€)	Valeur Brute	Amort. / Prov	Valeur nette	Valeur de réalisation 2024	Valeur de réalisation 2023
Frais d'établissement	-	-	-	-	0,0
Autres immobilisations incorporelles	774,0	-774,0	0,0	-	0,0
Total actifs incorporels	774,0	-774,0	0,0	0,0	0,0
Terrains et constructions	10 275,4	-2 413,7	7 861,7	18 910,7	20 069,4
Terrains et constructions en cours	-	-	0,0	-	0,0
Total placements immobiliers	10 275,4	-2 413,7	7 861,7	18 910,7	20 069,4
<i>Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</i>	24 850,5	-	24 850,5	24 850,5	14 850,0
<i>Autres titres de placement hors placements dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation ou entités liées</i>	219 119,2	-	219 119,2	235 392,1	243 640,3
<i>Autres titres de placement dans les entreprises liées</i>	800,0	-	800,0	800,0	800,0
Total placements financiers	244 769,7	0,0	244 769,7	261 042,6	259 290,3
Avoirs en banque, CCP et caisse	188,4	-	188,4	188,4	433,3
Total général	256 007,5	-3 187,7	252 819,8	280 141,6	279 793,1

Dans les comptes sociaux, le classement des titres est réalisé, conformément aux principes comptables français. La comptabilisation sociale des actifs financiers est également réalisée dans le respect des règles comptables françaises.

La ventilation des actifs dans le bilan prudentiel a été effectuée selon le tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable assurance et le bilan Solvabilité2.

La valorisation à des fins de solvabilité se base sur :

- des valeurs de marché pour les titres sur lesquels un marché liquide existe,

- des valeurs à dire d'expert pour l'immobilier détenu en direct ou non.

Pour chaque catégorie importante d'actifs financiers, les méthodes de valorisation appliquées sont les suivantes :

✦ **Immobilier (exploitation et placement)**

- Norme actuelle : les actifs immobiliers sont comptabilisés à leur valeur historique. La dotation aux amortissements est calculée conformément à la réglementation en vigueur en matière de décomposition par composant et de durée d'amortissement de chaque composant,
- Norme prudentielle : la valeur de marché est fondée sur une expertise faite par un professionnel indépendant.

✦ **Actions, OPCVM et autres titres non amortissables**

- Norme actuelle : les titres de placements sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, nette des éventuelles dépréciations,
- Norme prudentielle : les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé. Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu.

✦ **Participations**

- Norme actuelle : les titres sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition,
- Norme prudentielle : la valeur de marché est fondée sur une expertise faite par un professionnel indépendant.

✦ **Obligations et autres titres assimilés**

- Norme actuelle : les titres sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition. Les décotes ou surcotes des valeurs amortissables sont amorties sur la durée de vie résiduelle du titre selon la méthode actuarielle. En accord avec la FAQ ACPR du 26/07/2013, afin de faciliter les comparaisons, les soldes des surcotes décotes et les intérêts courus, qui sont normalement dans les comptes de régularisation, ont été reclassés dans les rubriques des actifs concernés de la colonne comptes sociaux. Ceci est à la source de l'écart entre le total de la colonne Comptes statutaires du S.02.01 et le total du bilan en norme actuelle,
- Norme prudentielle : les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé. Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu. Les montants

en valeur de marché sont hors amortissement des surcotes décotes et hors coupons courus.

† **Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie et autres placements**

- Norme actuelle : les titres sont inscrits au bilan à leur valeur comptable,
- Norme prudentielle : les titres sont inscrits à la valeur communiquée par le prestataire financier.

CARPILIG PREVOYANCE n'a pas utilisé de valorisation d'actifs en dehors de ceux d'un marché côté ou celle communiquée par le prestataire financier. En ce sens, il n'y a pas d'incertitude particulière quant à la valorisation des placements financiers.

Valorisation des prêts

- Norme actuelle : les prêts sont inscrits au bilan à leur valeur comptable,
- Norme prudentielle : la valeur de marché est identique à la valeur comptable. Aucune réévaluation n'est faite en fonction des flux futurs.

Valorisation des provisions cédées

La valorisation des provisions comptables et des provisions *Best Estimate* est réalisée en déterministe selon le principe de la meilleure estimation et conformément aux principes des Actes délégués. Concrètement, cette évaluation consiste à ne pas intégrer de marge de prudence explicite et à se fonder sur des hypothèses propres plutôt que sur des hypothèses réglementaires.

Valorisation des créances

La valorisation des créances (y compris les cotisations à recevoir) suppose une stricte égalité entre les montants des deux référentiels.

Valorisation des autres postes de l'actif du bilan

La valorisation des autres postes suppose une stricte égalité entre les montants des deux référentiels.

Hypothèses retenues concernant les futures décisions de gestion

CARPILIG PREVOYANCE n'a pas pris en compte de futures décisions de gestion concernant l'évaluation des placements financiers.

La stratégie retenue (« Allocation cible des flux ») correspond à la répartition des flux entre les différentes classes d'actifs, indépendamment des parts initiales de

chaque classe d'actifs. L'allocation des flux est effectuée selon l'allocation cible définie initialement (100% en monétaire).

Hypothèses retenues concernant le comportement des preneurs

Compte tenu des garanties proposées par CARPILIG PREVOYANCE (pas d'épargne), la modélisation du comportement des preneurs est sans objet concernant l'évaluation des actifs.

Garanties illimitées

Notre organisme n'est pas concerné par les garanties illimitées.

4.2. Provisions techniques

(en K€)	Comptes sociaux	Solvabilité 2 Best Estimate	Solvabilité 2 Marge pour risque	Solvabilité 2 Total 2024	Solvabilité 2 Total 2023
Provisions techniques non vie (hors santé)	-	-	-	-	-
Provisions techniques santé (non vie)	80 607,6	53 094,2	3 994,8	57 089,0	45 199,6
Provisions techniques non vie	80 607,6	53 094,2	3 994,8	57 089,0	45 199,6
Provisions techniques santé (vie)	10 626,9	43 220,2	2 284,4	45 504,6	48 096,5
Provisions techniques vie (hors santé)	6 528,9	17 648,6	1 024,2	18 672,8	18 609,7
Provisions techniques vie (hors UC ou indexes)	17 155,7	60 868,7	3 308,6	64 177,4	66 706,2
TOTAL	97 763,4	113 963,0	7 303,4	121 266,4	111 905,8

L'écart entre la valeur *Best Estimate* et la valeur issue des comptes sociaux s'explique principalement par l'impact du *Best Estimate* de primes dont le montant négatif vient en diminution du *Best Estimate* de sinistres.

Valorisation en normes actuelles

Les provisions en normes sociales ont été calculées sur les bases suivantes :

- sélection des individus en cours de paiement d'une prestation au 31 décembre 2024 selon les règles de sélection des sinistres de CARPILIG PREVOYANCE,
- utilisation des taux techniques dont le maximum est défini par la réglementation,
- application d'un taux de revalorisation des rentes invalidité défini à 2,00% par le Conseil d'Administration,
- utilisation des tables officielles de maintien en arrêt de travail et de mortalité,
- les taux de frais de gestion retenus recouvrent l'ensemble des charges d'acquisition, de gestion des sinistres et des placements.

Valorisation en norme Solvabilité 2

L'ensemble des provisions techniques Solvabilité 2 a été évalué en déterministe selon le principe de la meilleure estimation (*Best Estimate*) et conformément aux principes des Actes Délégués. Cette évaluation consiste à ne pas intégrer de marge de prudence explicite et à se fonder sur des hypothèses propres plutôt que sur des hypothèses réglementaires.

Détail des méthodologies et hypothèses actuarielles

Le calcul de la meilleure estimation est conforme à l'alinéa 2 de l'article 77 de la Directive Solvabilité 2 : « la meilleure estimation correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futur, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents ».

Ces flux de trésorerie futurs provenant de l'engagement contractuel et discrétionnaire attendu doivent être évalués avec des données fiables et avec les méthodes actuarielles et techniques statistiques les plus adéquates, fondées sur des informations actuelles crédibles, des hypothèses réalistes et l'expérience du portefeuille.

Dans ce contexte, les flux utilisés dans les calculs des meilleures estimations sont conformes aux flux de trésorerie listés à l'article 28 des actes délégués – Article R351-2 du code des assurances (dans la mesure où ceux-ci sont liés à des contrats d'assurance et de réassurance existants), notamment :

- les versements de prestations aux preneurs et aux bénéficiaires,
- les dépenses qui seront engagées aux fins d'honorer les engagements d'assurance et de réassurance,
- les paiements de primes et flux de trésorerie supplémentaires résultant de ces primes.

Les calculs de la meilleure estimation n'intègrent aucune simplification.

Le calcul des meilleures estimations des provisions cédées en réassurance est sans objet, les risques portés par CARPILIG PREVOYANCE n'étant pas réassurés.

La meilleure estimation des risques courts, type santé et décès annuel, est déterminée à partir de cadences de règlement et, pour les autres risques, une modélisation fine tête par tête est réalisée sur la base :

- du portefeuille d'encours au 31/12/2024,
- du portefeuille d'assurés au 31/12/2024,
- du montant de la charge de sinistralité estimée pour chaque année (fondé sur un ratio S/P pour les garanties annuelles),

- du portefeuille de nouvelle production modélisé à partir de model points,
- de cadences de règlement et de liquidation.

Les paramètres techniques sont les suivants :

Tables de mortalité et de maintien

Celles utilisées pour le calcul de la meilleure estimation sont :

- les tables de mortalité réglementaires pour le portefeuille vie : TGH/TGF 05,
- les tables de maintien et de passage réglementaires pour le portefeuille arrêt de travail.

CARPILIG PREVOYANCE ne dispose pas de tables d'expérience.

Règles de sélection des sinistres

Les sinistres tête par tête à provisionner sont identifiés selon la durée observée entre la date de dernier jour indemnisé et la date de calcul. Cette durée dépend de la nature du risque (court ou long).

Actualisation

Le calcul est effectué avec la courbe des taux sans risque publiée par l'EIOPA sans application de correcteur de volatilité.

Revalorisation future

Le taux de revalorisation économique futur est décomposé entre un taux contractuel et un taux discrétionnaire. Ce dernier doit donc respecter les contraintes contractuelles et réglementaires et être conforme à un maximum de consommation de SCR à moyen terme. Les risques arrêt de travail (invalidité) sont concernés :

- le taux contractuel est nul,
- le taux économique/discrétionnaire est de 1,25% déterminé dans le cadre des futures décisions de gestion.

Taux de frais

Les frais intègrent l'ensemble des coûts réels liés au règlement des flux futurs : frais d'administration, de gestion, d'acquisition.

Les écarts de valorisation entre les deux normes concernent donc uniquement l'utilisation de la courbe des taux EIOPA et le taux de revalorisation des pensions d'invalidité.

Frontières des contrats

Par application du principe de reconnaissance des contrats, la meilleure estimation calculée au 31/12/N doit prendre en compte les contrats prenant effet en N+1 dès lors qu'ils ont été signés en N ou que le délai de dénonciation a expiré en N (tacite reconduction) : les flux de trésorerie futurs liés aux primes doivent être inclus dans l'évaluation de la provision en *Best Estimate*.

On parlera alors :

- de cotisations engagées au 31/12/N pour l'année N+1 et de charges de sinistres issues de la part engagée au 31/12/N pour désigner les cotisations (flux entrants),
- de charge de sinistres (flux sortants) de ces contrats.

Deux types de primes futures doivent être pris en compte :

- ceux sur lesquels l'organisme assureur possède un droit légal,
- ceux issus des renouvellements de contrats, notamment à tacite reconduction.

Les primes des nouveaux contrats ne sont donc pas concernées.

4.3. Autres passifs et autres actif

L'article 9 des Actes délégués - Article R351-1 du Code des Assurances - mentionne que les entreprises d'assurance et de réassurance comptabilisent les actifs et les passifs conformément aux normes comptables internationales adoptées par la Commission européenne en vertu du règlement (CE) n°1606/2002.

Toutefois, par dérogation aux paragraphes 1 et 2 de l'article 9 des Actes délégués - Article R351-1 du Code des Assurances - et, en particulier, dans le respect du principe de proportionnalité énoncé à l'article 29, paragraphes 3 et 4, de la directive 2009/138/CE, les entreprises d'assurance et de réassurance peuvent comptabiliser et valoriser un actif ou un passif en se fondant sur la méthode de valorisation qu'elles utilisent pour l'élaboration de leurs états financiers annuels ou consolidés, à condition que :

- la méthode de valorisation soit conforme à l'article 75 de la directive 2009/138/CE,
- la méthode de valorisation soit proportionnée à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise,
- l'entreprise ne valorise pas cet actif ou ce passif conformément aux normes comptables internationales adoptées par la Commission

européenne en vertu du règlement (CE) no 1606/2002 dans ses états financiers,

- la valorisation des actifs et des passifs conformément aux normes comptables internationales imposerait à l'entreprise des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives.

C'est cette dérogation que CARPILIG PREVOYANCE a retenu compte tenu de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de CARPILIG PREVOYANCE. Les valeurs comptables et prudentielles sont donc égales.

Autres actifs (K€)	Comptes sociaux	Comptes Solvabilité 2
Créances	23 976,8	23 976,8
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	6 041,6	6 041,6
Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	-	-
Autres créances	17 935,1	17 935,1
<i>Personnel</i>	-	-
<i>État, organismes sociaux et collectivités publiques</i>	1 406,0	1 406,0
<i>Débiteurs divers</i>	16 529,1	16 529,1
Autres Actifs	2 538,5	2 538,5
Intérêts et loyers acquis non échus	2 124,0	2 124,0
Comptes de régularisation (décôte / obligations)	414,5	414,5

Autres passifs (K€)	Comptes sociaux	Comptes Solvabilité 2
Dettes	3 797,8	3 760,3
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	1 817,4	1 817,4
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	-	-
Emprunts Obligataires	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	54,3	54,3
Autres dettes	1 926,1	1 888,6
<i>Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus</i>	37,5	0,0
<i>Personnel</i>	0,0	0,0
<i>État, organismes sociaux, collectivités publiques</i>	390,7	390,7
<i>Créditeurs divers</i>	1 497,9	1 497,9
Autres Passifs	2 742,3	2 779,8
<i>Comptes de régularisation (surcôte / obligations)</i>	2 742,3	2 779,8
<i>Provision pour Egalisation</i>		

Aucune différence significative d'évaluation entre les deux normes n'est donc à signaler dans l'évaluation des autres passifs.

4.4. Autres informations

Il n'y a pas d'autre information pertinente concernant la valorisation à des fins de solvabilité au sein de CARPILIG PREVOYANCE.

5. Gestion du capital

5.1. Fonds propres

Les fonds propres S1 s'élèvent à 166,7 M€ au 31/12/2024, en augmentation de 1,3%.

(en K€)	2024	2023
Fonds d'établissement et de développement	380,0	380,0
Subventions nettes	-	-
Réserves de réévaluation	-	-
Autres réserves	35 714,8	36 249,3
Report à nouveau	127 966,4	123 973,2
Résultat de l'exercice	2 670,4	3 993,1
FONDS PROPRES	166 731,6	164 595,6

La gestion du capital est un processus qui s'opère de façon intégrée avec l'ensemble des activités liées à la planification stratégique et au cadre de gestion des risques, notamment à travers l'exercice ORSA, l'énoncé de son appétence pour le risque et l'établissement de ses niveaux de tolérance aux risques.

La classification par Tier (1, 2 ou 3) s'effectue en fonction des caractéristiques des fonds propres, de leur disponibilité pour absorber les pertes, de leur degré de subordination en cas de liquidation, de leur maturité et des conditions de remboursement.

Les principales différences quantitatives entre les fonds propres figurant dans les états financiers et l'excédent d'actifs par rapport aux passifs Solvabilité 2 sont :

Décomposition des fonds propres S2 (K€)	2024	2023
FONDS PROPRES S1	166 732	164 596
Passifs subordonnés acceptés en S2	0	0
Autres fonds propres ne rentrant pas dans S2	0	0
Passage de S1 à S2 (Actif)	27 322	27 927
Total Actif S1	279 335	280 095
<i>dont placements</i>	252 631	253 298
<i>dont provisions</i>	0	0
Total Actif S2	306 657	308 022
<i>dont placements</i>	279 953	279 577
<i>dont provisions</i>	121 266	0
<i>dont impôts différés actifs</i>	0	1 649
Passage de S1 à S2 (Passif)	7 900	623
Total Passif S1	112 604	115 499
<i>dont provisions</i>	106 063	107 128
Total Passif S2	120 503	123 099
<i>dont provisions</i>	121 266	111 906
<i>dont impôts différés passifs</i>	0	2 822
FONDS PROPRES S2	178 850	184 923

Compte tenu de la structure très simple des fonds propres de l'organisme, de l'analyse du passage des fonds propres Solvabilité 1 vers les fonds propres Solvabilité 2, du respect des critères de reconnaissance des fonds propres

Solvabilité 2, la classification par niveau (Tier) des fonds propres Solvabilité 2 n'a pas posé de problème particulier.

Aucun élément n'est déduit des fonds propres Solvabilité 2.

Aucune restriction notable affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres n'est à signaler.

En termes de couverture, les fonds propres éligibles (construits sur la base des fonds propres disponibles) respectent les seuils suivants :

Couverture du SCR :

- les éléments de Tier 1 doivent représenter au moins 50% du SCR,
- les éléments de Tier 1 restreint doivent représenter au maximum 25% des éléments éligibles de Tier 1,
- la somme des éléments de Tier 2 et Tier 3 ne doit pas excéder 50% du SCR,
- les éléments de Tier 3 doivent représenter au maximum 15% du SCR.

Couverture du MCR :

- les éléments de Tier 1 doivent représenter au moins 80% du MCR,
- les éléments de Tier 2 ne doivent pas dépasser 20% du MCR,
- les éléments de Tier 3 ne permettent pas de couvrir le MCR.

Dans le cas de CARPILIG PREVOYANCE, les fonds propres éligibles respectent toutes les conditions susmentionnées et sont donc égaux aux fonds propres disponibles.

178,9 M€ sont éligibles en couverture de SCR et de MCR.

Aucune modification de leur structure n'a eu lieu depuis le dernier exercice.

Enfin, CARPILIG PREVOYANCE ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

5.2. Exigences réglementaires SCR & MCR

(en K€)	SCR 2024	SCR 2023
Risque de marché	48 601,6	28 452,2
Risque de défaut de contrepartie	6 496,3	6 422,3
Risque de souscription Vie	4 110,0	2 906,2
Risque de souscription Santé	23 774,8	24 853,2
Risque de souscription Non Vie	0,0	0,0
Bénéfice de diversification	-20 043,3	-16 934,6
BSCR	62 939,4	45 699,3
Risque opérationnel	1 867,9	1 540,0
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	-2 230,0	-5 015,3
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	0,0	0,0
SCR	62 577,3	42 224,0
MCR Calculé	15 644,3	10 556,0

Le MCR est estimé en 2024 à 15,6 M€, contre 10,6 M€ en 2023.

5.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée

CARPILIG PREVOYANCE n'utilise pas de sous-module de risques sur actions fondé sur la durée dans le SCR.

5.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

CARPILIG PREVOYANCE n'utilise pas de modèle interne.

5.5. Couverture des exigences réglementaires

(en K€)	2024	2023
Fonds éligibles pour couvrir le SCR	178 850,4	184 923,5
Fonds éligibles pour couvrir le MCR	178 850,4	184 923,5
SCR	62 577,3	42 224,0
MCR	15 644,3	10 556,0
Ratio de Couverture du SCR	286%	438%
Ratio de Couverture du MCR	1 143%	1 752%

Le ratio de couverture du SCR de CARPILIG PREVOYANCE est de 286%, bien inférieur à celui de 2023 (effet exceptionnel de la hausse des taux) et revient au niveau du SCR de 2022 (294%). Cette diminution du SCR s'explique par la combinaison d'une diminution des Fonds éligibles (notamment du fait de la souscription à l'augmentation de capital de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES) et la hausse du SCR (notamment du fait de la hausse du risque de marché, et plus particulièrement du risque de spread et du risque action).

La solvabilité de CARPILIG PREVOYANCE est très confortable et bien au-dessus de la limite d'appétence définie par le Conseil d'Administration.

5.6. Autres informations

Il n'y a pas d'autre information pertinente au sujet de la gestion du capital de CARPILIG PREVOYANCE.

6. DONNEES QUANTITATIVES

6.1. S.02.01.01 – Bilan (En K€)

		Solvency II value
		C0010
Assets	AR0009	
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0,00
Deferred tax assets	R0040	0,00
Pension benefit surplus	R0050	0,00
Property, plant & equipment held for own use	R0060	18 910 664,21
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	261 042 576,11
<i>Property (other than for own use)</i>	R0080	0,00
<i>Holdings in related undertakings, including participations</i>	R0090	24 850 500,00
<i>Equities</i>	R0100	0,00
Equities - listed	R0110	0,00
Equities - unlisted	R0120	0,00
<i>Bonds</i>	R0130	800 000,00
Government Bonds	R0140	0,00
Corporate Bonds	R0150	800 000,00
Structured notes	R0160	0,00
Collateralised securities	R0170	0,00
<i>Collective Investments Undertakings</i>	R0180	235 392 076,11
<i>Derivatives</i>	R0190	0,00
<i>Deposits other than cash equivalents</i>	R0200	0,00
<i>Other investments</i>	R0210	0,00
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	0,00
Loans and mortgages	R0230	0,00
<i>Loans on policies</i>	R0240	0,00
<i>Loans and mortgages to individuals</i>	R0250	0,00
<i>Other loans and mortgages</i>	R0260	0,00
Reinsurance recoverables from:	R0270	0,00
<i>Non-life and health similar to non-life</i>	R0280	0,00
Non-life excluding health	R0290	0,00
Health similar to non-life	R0300	0,00
<i>Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked</i>	R0310	0,00
Health similar to life	R0320	0,00

Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	0,00
<i>Life index-linked and unit-linked</i>	R0340	0,00
Deposits to cedants	R0350	0,00
Insurance and intermediaries receivables	R0360	6 041 636,37
Reinsurance receivables	R0370	0,00
Receivables (trade, not insurance)	R0380	17 935 128,08
Own shares (held directly)	R0390	0,00
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0,00
Cash and cash equivalents	R0410	188 396,09
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	2 538 541,57
Total assets	R0500	306 656 942,43
Liabilities	AR0509	
Technical provisions - non-life	R0510	57 089 015,74
<i>Technical provisions - non-life (excluding health)</i>	R0520	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00
Best Estimate	R0540	0,00
Risk margin	R0550	0,00
<i>Technical provisions - health (similar to non-life)</i>	R0560	57 089 015,74
Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00
Best Estimate	R0580	53 094 235,24
Risk margin	R0590	3 994 780,49
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	64 177 352,54
<i>Technical provisions - health (similar to life)</i>	R0610	45 504 560,10
Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00
Best Estimate	R0630	43 220 175,12
Risk margin	R0640	2 284 384,99
<i>Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)</i>	R0650	18 672 792,44
Technical provisions calculated as a whole	R0660	0,00
Best Estimate	R0670	17 648 567,57
Risk margin	R0680	1 024 224,87
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690	0,00
<i>Technical provisions calculated as a whole</i>	R0700	0,00
<i>Best Estimate</i>	R0710	0,00
<i>Risk margin</i>	R0720	0,00
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	0,00
Provisions other than technical provisions	R0750	0,00
Pension benefit obligations	R0760	0,00
Deposits from reinsurers	R0770	0,00

Deferred tax liabilities	R0780	0,00
Derivatives	R0790	0,00
Debts owed to credit institutions	R0800	54 321,21
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0,00
Insurance & intermediaries payables	R0820	1 817 449,92
Reinsurance payables	R0830	0,00
Payables (trade, not insurance)	R0840	1 888 564,86
Subordinated liabilities	R0850	0,00
<i>Subordinated liabilities not in Basic Own Funds</i>	R0860	0,00
<i>Subordinated liabilities in Basic Own Funds</i>	R0870	0,00
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	2 779 811,30
Total liabilities	R0900	127 806 515,57
Excess of assets over liabilities	R1000	178 850 426,86

6.2. S.05.01.02 - Primes, sinistres et frais par ligne de business

Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)		Total
		Medical expense insurance	Income protection insurance	
		C0010	C0020	
Premiums written	AR0109			
Gross - Direct Business	R0110	5 071 702,81	22 687 857,38	27 759 560,19
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130			
Reinsurers' share	R0140			
Net	R0200	5 071 702,81	22 687 857,38	27 759 560,19
Premiums earned	AR0209			
Gross - Direct Business	R0210	5 071 702,81	22 687 857,38	27 759 560,19
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230			
Reinsurers' share	R0240			
Net	R0300	5 071 702,81	22 687 857,38	27 759 560,19
Claims incurred	AR0309			
Gross - Direct Business	R0310	4 858 121,45	24 281 575,01	29 139 696,46
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320			

Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330			
Reinsurers' share	R0340			
Net	R0400	4 858 121,45	24 281 575,01	29 139 696,46
Expenses incurred	R0550	460 727,37	2 061 027,11	2 521 754,48
Administrative expenses	AR0609			
<i>Gross - Direct Business</i>	R0610	274 605,35	1 228 425,13	1 503 030,48
<i>Gross - Proportional reinsurance accepted</i>	R0620			
<i>Gross - Non-proportional reinsurance accepted</i>	R0630			
<i>Reinsurers' share</i>	R0640			
<i>Net</i>	R0700	274 605,35	1 228 425,13	1 503 030,48
Investment management expenses	AR0709			
<i>Gross - Direct Business</i>	R0710			
<i>Gross - Proportional reinsurance accepted</i>	R0720			
<i>Gross - Non-proportional reinsurance accepted</i>	R0730			
<i>Reinsurers' share</i>	R0740			
<i>Net</i>	R0800			
Claims management expenses	AR0809			
<i>Gross - Direct Business</i>	R0810			
<i>Gross - Proportional reinsurance accepted</i>	R0820			
<i>Gross - Non-proportional reinsurance accepted</i>	R0830			
<i>Reinsurers' share</i>	R0840			
<i>Net</i>	R0900			
Acquisition expenses	AR0909			
<i>Gross - Direct Business</i>	R0910	186 122,02	832 601,98	1 018 724,00

<i>Gross - Proportional reinsurance accepted</i>	R0920			
<i>Gross - Non-proportional reinsurance accepted</i>	R0930			
<i>Reinsurers' share</i>	R0940			
<i>Net</i>	R1000	186 122,02	832 601,98	1 018 724,00
Overhead expenses	AR1009			
<i>Gross - Direct Business</i>	R1010			
<i>Gross - Proportional reinsurance accepted</i>	R1020			
<i>Gross - Non-proportional reinsurance accepted</i>	R1030			
<i>Reinsurers' share</i>	R1040			
<i>Net</i>	R1100			
Balance - other technical expenses/income	R1210			
Total technical expenses	R1300			2 521 754,48

Life

		Line of Business for: life insurance obligations		
		Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Total
		C0230	C0240	C0300
Premiums written	AR1409			
Gross	R1410	319 046,67	5 167 040,30	5 486 086,97
Reinsurers' share	R1420			
Net	R1500	319 046,67	5 167 040,30	5 486 086,97
Premiums earned	AR1509			
Gross	R1510	319 046,67	5 167 040,30	5 486 086,97
Reinsurers' share	R1520			
Net	R1600	319 046,67	5 167 040,30	5 486 086,97
Claims incurred	AR1609			
Gross	R1610	775 526,24	4 020 575,54	4 796 101,78
Reinsurers' share	R1620			
Net	R1700	775 526,24	4 020 575,54	4 796 101,78
Expenses incurred	R1900	28 983,08	469 388,08	498 371,16
Administrative expenses	AR1909			
Gross	R1910	17 274,66	279 767,37	297 042,03
Reinsurers' share	R1920			
Net	R2000	17 274,66	279 767,37	297 042,03
Investment management expenses	AR2009			

<i>Gross</i>	R2010			
<i>Reinsurers' share</i>	R2020			
<i>Net</i>	R2100			
Claims management expenses	AR2109			
<i>Gross</i>	R2110			
<i>Reinsurers' share</i>	R2120			
<i>Net</i>	R2200			
Acquisition expenses	AR2209			
<i>Gross</i>	R2210	11 708,42	189 620,71	201 329,13
<i>Reinsurers' share</i>	R2220			
<i>Net</i>	R2300	11 708,42	189 620,71	201 329,13
Overhead expenses	AR2309			
<i>Gross</i>	R2310			
<i>Reinsurers' share</i>	R2320			
<i>Net</i>	R2400			
Balance - other technical expenses/income	R2510			
Total technical expenses	R2600			498 371,16
Total amount of surrenders	R2700			

6.3. S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

		Insurance with profit participation	Other life insurance		Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Total (Health similar to life insurance)
			C0020	C0060			
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	AR0028						
Best Estimate	AR0029						
<i>Gross Best Estimate</i>	R0030	6 326 264,89		11 322 302,68	17 648 567,57	43 220 175,12	43 220 175,12
<i>Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default</i>	R0040	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

<i>Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default</i>	R0080	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re</i>	R0090	6 326 264,89		11 322 302,68	17 648 567,57	43 220 175,12	43 220 175,12
Risk Margin	R0100	283 506,34	740 718,53		1 024 224,87	2 284 384,99	2 284 384,99
Amount of the transitional on Technical Provisions	AR0109						
Technical Provisions calculated as a whole	R0110	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Best estimate	R0120	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Risk margin	R0130	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Technical provisions - total	R0200	6 609 771,23	12 063 021,21		18 672 792,44	45 504 560,10	45 504 560,10
Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0370	0,00	3 579 031,85		3 579 031,85	0,00	0,00

6.4. S.17.01.02 – Provisions techniques non vie

		Direct business and accepted proportional reinsurance		Total Non-Life obligation
		Medical expense insurance	Income protection insurance	
		C0020	C0030	
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00	0,00	0,00
Direct business	R0020	0,00	0,00	0,00
Accepted proportional reinsurance business	R0030	0,00	0,00	0,00
Accepted non-proportional reinsurance	R0040			0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050	0,00	0,00	0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	AR0057			
Best estimate	AR0058			
<i>Premium provisions</i>	AR0059			
Gross - Total	R0060	108 690,23	16 824 311,94	16 933 002,17
Gross - direct business	R0070	108 690,23	16 824 311,94	16 933 002,17
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080	0,00	0,00	0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090			0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0,00	0,00	0,00

Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0110	0,00	0,00	0,00
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0120	0,00	0,00	0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0130	0,00	0,00	0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	0,00	0,00	0,00
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	108 690,23	16 824 311,94	16 933 002,17
<i>Claims provisions</i>	AR0159			
Gross - Total	R0160	385 464,15	35 775 768,93	36 161 233,07
Gross - direct business	R0170	385 464,15	35 775 768,93	36 161 233,07
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180	0,00	0,00	0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190			0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	0,00	0,00	0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0210	0,00	0,00	0,00
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0220	0,00	0,00	0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0230	0,00	0,00	0,00

Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	0,00	0,00	0,00
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	385 464,15	35 775 768,93	36 161 233,07
<i>Total Best estimate - gross</i>	R0260	494 154,38	52 600 080,87	53 094 235,24
<i>Total Best estimate - net</i>	R0270	494 154,38	52 600 080,87	53 094 235,24
Risk margin	R0280	69 274,80	3 925 505,69	3 994 780,49
Amount of the transitional on Technical Provisions	AR0289			
TP as a whole	R0290	0,00	0,00	0,00
Best estimate	R0300	0,00	0,00	0,00
Risk margin	R0310	0,00	0,00	0,00
Technical provisions - total	AR0319			
Technical provisions - total	R0320	563 429,18	56 525 586,56	57 089 015,74

6.5. S.19.01.01 - année d'accident – Sinistres en non-vie

Line of business	Z0101	Income protection insurance [direct business and accepted proportional reinsurance]
-------------------------	-------	---

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10...15&+	In Current year	Sum of years (cumulative)	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110-C0160	C0170	C0180	
Prior	R0100												R0100	1	1
N-14	R0110							1 188	0	0	0		R0110		1 188
N-13	R0120						0	2	0	0	0		R0120		2
N-12	R0130					1 450	0	0	0	49	0		R0130		1 500
N-11	R0140					58 383	10 948	-32	0	0	265	0	R0140		69 563
N-10	R0150				471 653	14 496	16 609	0	-1 723	0	0	0	R0150		501 035
N-9	R0160			1 387 456	385 378	2 410	18 539	0	181	0	0		R0160		1 793 964
N-8	R0170		5 497 405	1 524 531	410 402	81 790	21 070	6 240	460	0			R0170		7 541 899
N-7	R0180	7 247 185	5 903 854	1 779 280	521 442	3 305	1 212	-443	-2				R0180	-2	15 455 833
N-6	R0190	7 035 286	5 231 080	1 673 843	627 535	9 193	7 218	7 042					R0190	7 042	14 591 198
N-5	R0200	7 087 033	5 344 683	1 905 519	457 021	273	6 532						R0200	6 532	14 801 061
N-4	R0210	11 205 745	6 159 054	1 937 907	452 009	17 324							R0210	17 324	19 772 039
N-3	R0220	7 156 962	6 266 843	1 933 436	450 587								R0220	450 587	15 807 828
N-2	R0230	7 167 433	5 121 967	1 700 801									R0230	1 700 801	13 990 201
N-1	R0240	6 640 684	5 408 665										R0240	5 408 665	12 049 350
N	R0250	6 922 440											R0250	6 922 440	6 922 440
												TOTAL	R0260	14 513 390	123 299 101

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6...15&+	Year end (discounted data)	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260- C0350	C0360	
Prior	R0100								R0100	0
N-12	R0130						0	0	R0130	0
N-11	R0140					0	352	0	R0140	0
N-10	R0150				26 901	2 618	354	0	R0150	0
N-9	R0160			4 339 137	343 004	4 006	475	0	R0160	0
N-8	R0170		10 109 367	3 884 297	25 284	6 281	171	0	R0170	0
N-7	R0180	21 258 734	11 243 411	3 917 982	39 887	9 017	750	0	R0180	0
N-6	R0190	24 099 801	9 310 237	4 768 717	38 800	9 314	0	0	R0190	0
N-5	R0200	26 419 003	11 862 490	4 347 127	38 728	0	0		R0200	0
N-4	R0210	28 173 436	12 231 229	3 975 102	13	0			R0210	0
N-3	R0220	25 313 887	11 936 066	4 943 691	0				R0220	0
N-2	R0230	23 984 649	11 160 408	4 812 789					R0230	4 143 149
N-1	R0240	23 299 517	12 665 295						R0240	10 937 840
N	R0250	23 550 165							R0250	20 694 780
TOTAL									R0260	35 775 769

Line of business	Z0101	Medical expense insurance [direct business and accepted proportional reinsurance]
------------------	-------	---

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6...15&+		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070		C0170	C0180
Prior	R0100								R0100	0	0
N-12	R0130						0	0	R0130	0	0
N-11	R0140					0	0	0	R0140	0	0
N-10	R0150				0	0	0	0	R0150	0	0
N-9	R0160			0	54	0	0	0	R0160	0	54
N-8	R0170		53 497	-1 852	800	5	20	0	R0170	0	52 469
N-7	R0180	960 069	66 528	2 854	0	1 909	0	0	R0180	0	1 031 359
N-6	R0190	1 133 891	75 803	1 164	-194	0	0	0	R0190	0	1 210 665
N-5	R0200	1 560 626	134 563	6 238	567	0	0		R0200	0	1 701 993
N-4	R0210	1 423 195	95 176	3 782	-58	15			R0210	15	1 522 110
N-3	R0220	1 598 333	166 721	2 683	916				R0220	916	1 768 653
N-2	R0230	3 447 460	141 985	31 021					R0230	31 021	3 620 466
N-1	R0240	3 862 040	181 274						R0240	181 274	4 043 314
N	R0250	4 382 346							R0250	4 382 346	4 382 346
TOTAL									R0260	4 595 572	19 333 429

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	Year end (discounted data)	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0360	
Prior	R0100								R0100	0
N-12	R0130						0	0	R0130	0
N-11	R0140					0	0	0	R0140	0
N-10	R0150				0	0	0	0	R0150	0
N-9	R0160			0	0	0	0	0	R0160	0
N-8	R0170		1 915	363	100	0	0	0	R0170	0
N-7	R0180	85 159	2 532	400	15 225	0	0	0	R0180	0
N-6	R0190	103 463	2 670	14 468	1 304	0	0	0	R0190	0
N-5	R0200	164 050	33 259	2 514	1 259	0	0		R0200	0
N-4	R0210	241 724	6 713	1 615	835	0			R0210	0
N-3	R0220	174 575	6 474	1 035	682				R0220	667
N-2	R0230	301 413	11 014	1 836					R0230	1 796
N-1	R0240	313 661	22 033						R0240	21 368
N	R0250	371 058							R0250	361 633
TOTAL									R0260	385 464

6.6. S.23.01.22 – Fonds propres

Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	AR0009					
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	380 000,00	380 000,00		0,00	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	265 602,61	265 602,61			
Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	178 204 824,25	178 204 824,25			
Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	AR0219					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00				
Deductions	AR0229					
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total basic own funds after deductions	R0290	178 850 426,86	178 850 426,86	0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds	AR0299					
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00			0,00	
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00			0,00	
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00			0,00	0,00
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00			0,00	0,00
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00			0,00	
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00			0,00	0,00

Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00			0,00	
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00			0,00	0,00
Other ancillary own funds	R0390	0,00			0,00	0,00
Total ancillary own funds	R0400	0,00			0,00	0,00
Available and eligible own funds	AR0499					
Total available own funds to meet the SCR	R0500	178 850 426,86	178 850 426,86	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	178 850 426,86	178 850 426,86	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	178 850 426,86	178 850 426,86	0,00	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	178 850 426,86	178 850 426,86	0,00	0,00	
SCR	R0580	62 577 320,70				
MCR	R0600	15 644 330,18				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	285,81%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	1143,23%				

Reconciliation reserve

		Value
		C0060
Reconciliation reserve	AR0699	
Excess of assets over liabilities	R0700	178 850 426,86
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0,00
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	0,00
Other basic own fund items	R0730	645 602,61
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
Reconciliation reserve	R0760	178 204 824,25
Expected profits	AR0769	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	3 579 031,85
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	0,00
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	3 579 031,85

6.7. S.25.01.01(A,S) – SCR sous Formule Standard

		Gross solvency capital requirement
		C0040
Market risk	R0010	48 601 612,61
Counterparty default risk	R0020	6 496 271,97
Life underwriting risk	R0030	4 109 989,37
Health underwriting risk	R0040	23 774 798,28
Non-life underwriting risk	R0050	0,00
Diversification	R0060	-20 043 261,04
Intangible asset risk	R0070	0,00
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	62 939 411,19

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	1 867 931,61
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-2 230 022,10
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	0,00
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0,00
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	62 577 320,70
Capital add-ons already set	R0210	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	0,00
Solvency capital requirement	R0220	62 577 320,70

6.8. S.25.01.01.03 - Approche concernant le taux d'imposition

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	Approach based on average tax rate

6.9. S.25.01.01.05 - Calcul de la capacité d'absorption des impôts différés

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	0,00
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	0,00
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	0,00
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	0,00
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	0,00
Maximum LAC DT	R0690	17 127 412,68

6.10. S.28.02.01 - Minimum de capital requis (MCR)

MCR components

		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR(NL, NL) Result	MCR(NL, L)Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	9 080 673,76	0,00

Background information

		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	494 154,38	5 071 702,81	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	52 600 080,87	22 687 857,38	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00

Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	0,00	0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00	0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Non-life activities	Life activities
		MCR(L, NL) Result	MCR(L, L) Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200	0,00	2 162 557,61

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00		6 591 867,50	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00		0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00		0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0,00		54 542 477,80	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00		1 104 666 404,55

Overall MCR calculation

		Value
		C0130
Linear MCR	R0300	11 243 231,37
SCR	R0310	62 577 320,70
MCR cap	R0320	28 159 794,32
MCR floor	R0330	15 644 330,18
Combined MCR	R0340	15 644 330,18
Absolute floor of the MCR	R0350	6 700 000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	15 644 330,18

Notional non-life and life MCR calculation

		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	9 080 673,76	2 162 557,61
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	50 541 006,86	12 036 313,84
Notional MCR cap	R0520	22 743 453,09	5 416 341,23
Notional MCR floor	R0530	12 635 251,72	3 009 078,46
Notional Combined MCR	R0540	12 635 251,72	3 009 078,46
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2 700 000,00	4 000 000,00
Notional MCR	R0560	12 635 251,72	4 000 000,00